

Délibération N° DEL-2022-024

Le lundi 21 mars 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Absentes** : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT

**Dépôts de pouvoir** : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christine MARRACHELLI donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Thierry BAILLET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Patrick DUBOIS donne procuration à Mme Claire MORY, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCoux, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Corinne TONDUF est désignée secrétaire de séance.

Services techniques

## **8. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public communal avec le SDEC de la Creuse pour l'installation d'IRVE**

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Par délibération du 14 février 2022, le Conseil municipal a approuvé et autorisé Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal relative au remplacement de la borne de recharge de véhicules électriques existante située en haut du parking Eugène France par un modèle plus puissant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en Creuse, le Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC 23) a prévu de transférer l'équivalent de cette borne au niveau

de la place de la Gare sur la parcelle cadastrée AS367 appartenant à la Ville et ouverte à la circulation publique. Son implantation a été définie contradictoirement entre les services techniques de la Ville, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et du SDEC.

A cet effet, le projet de convention en vue d'autoriser l'occupation domaniale correspondante et en fixant les conditions techniques, administratives et financières, joint en annexe, a été établi.

Il est précisé que cette occupation domaniale ne fera l'objet d'aucune compensation financière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention d'occupation du domaine communal et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

